

Le 2 septembre 2010

Le président

Cabinet du président

**Mme Françoise CARAYON**

Présidente

Conseil de développement de Plaine Commune

21 avenue Jules Rimet

93218 SAINT-DENIS

Objet : Saisie du Conseil de développement sur l'Agenda 21 communautaire

Madame la Présidente,

Au premier trimestre 2009, Plaine Commune et les huit villes de l'agglomération décidaient de s'engager concomitamment dans des démarches Agenda 21.

Au niveau communautaire, la démarche se déroule selon quatre phases :

- jusqu'en décembre 2010 : élaboration du diagnostic partagé de l'Agenda 21
- de janvier à mai 2011 : définition de la stratégie
- de juin à décembre 2011 : élaboration du plan d'actions
- à partir de 2012 : mise en œuvre et suivi de l'Agenda 21.

**La concertation s'inscrit au cœur de cette démarche Agenda 21.** Plaine Commune souhaite s'appuyer sur les acteurs du territoire et en particulier sur les habitants pour élaborer et mettre en œuvre son Agenda 21.

Pour ce faire, l'agglomération mobilise les villes et les instances de concertation existantes. Par ailleurs, elle développe des outils spécifiques et ponctuels visant à toucher différents publics : blog, enquêtes grand public, micro-trottoir, groupes associant les publics immigrés ou encore les entreprises...

Elle crée une instance participative spécifique, le « Forum 21 » qui rassemble aux étapes clés de l'élaboration de l'Agenda 21 des acteurs et habitants du territoire qui s'investissent spécifiquement sur son élaboration. Le Forum 21 devrait se réunir à 2 ou 3 reprises d'ici le printemps 2011 et dans un premier temps, au cours de cet automne 2010 pour rechercher et débattre des enjeux particuliers de l'Agenda 21 de notre territoire.

La création de cette instance participative est très complémentaire des compétences du Conseil de développement, c'est pourquoi je vous confirme que les membres du Conseil de développement qui voudraient s'investir dans ce *Forum 21* sont les bien venus. Cette participation n'est pas exclusive de la participation aux *Ateliers communaux* qui se tiennent dans les semaines qui viennent dans chacune des 8 villes de l'agglomération.

Mais j'invite plus globalement le Conseil de développement à éclairer les enjeux de notre Agenda 21 communautaire et à dégager les orientations stratégiques.

Dans cette perspective, Plaine Commune saisit le Conseil de développement, lieu de débat de concertation et de propositions des acteurs du territoire, pour apporter sa contribution à l'Agenda 21.

D'ores et déjà, de nombreuses contributions fournies par le Conseil de développement concernent l'Agenda 21 (le plan local des déplacements, la résorption de l'habitat insalubre, l'éco-développement, le Plan climat énergie, etc.). Elles seront versées dans le diagnostic de l'Agenda 21 et méritent assurément un temps d'échange entre le Comité de pilotage restreint de l'Agenda 21 et le Conseil de développement qui pourrait se tenir en janvier 2011.

Mais il nous semble pertinent que le Conseil de développement aille au-delà de ces contributions et travaille sur un point précis :

Compte tenu de la spécificité de notre territoire qui réunit plus de 130 nationalités, nous sollicitons un avis spécifique du Conseil de développement sur l'apport de l'Agenda 21 à la construction d'une identité culturelle partagée entre toutes les cultures qui se croisent sur notre territoire, facteur de créativité, du vivre ensemble...

Quelle est, en effet et dans la réalité, cette diversité nationale sur le territoire de Plaine Commune, à quelles conditions est-ce une chance et non un handicap pour notre agglomération, que peuvent apporter les différentes communautés existantes sur notre territoire à sa cohésion, comment peuvent elles échanger, partager, créer ensemble malgré leur diversité ?

Comment créer des liens entre populations aux cultures, langues, traditions différentes ? Quelles valeurs partagent-elles à l'inverse ? Quels savoir-faire ou savoir être ?

Quelles activités professionnelles, culturelles, sociales développer qui s'appuient sur cette riche diversité ?

Voilà un certain nombre de questions, et vous avez compris qu'il s'agit là d'une liste indicative de nos interrogations mais surtout pas exhaustive, auxquelles il nous paraît indispensable de répondre pour bâtir un Agenda 21 qui soit à l'image de notre territoire et réponde aux préoccupations légitimes de ses acteurs, habitants ou salariés ; et pour lesquelles il nous paraît que le Conseil de développement est l'instance de réflexion la plus adéquate pour apporter des éléments de réponse. Au regard de notre calendrier général, il me serait agréable que le Conseil de développement puisse rendre son avis aux alentours de mai 2011, lorsque nous arrêterons notre stratégie globale..

En espérant pouvoir compter sur votre collaboration, gage de réussite de notre Agenda 21, je vous de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Amicalement*

Le Président



*Patrick Braouezec*  
Patrick BRAOUEZEC

Copie : Carinne JUSTE, Vice Présidente au Conseil de Développement